

Financez vos Projets

Avec le programme européen LEADER du Pays du Grand Briançonnais



Interview de l'animatrice du Programme Européen Leader du PAYS GRAND BRIANCONNAIS, Caroline MACLE

Qu'est ce que le programme Européen LEADER ?

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras a lancé depuis 2009 un programme européen nommé LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) dont l'enjeu est le soutien à l'entrepreneuriat. Le territoire du Grand Briançonnais dispose d'une enveloppe de près de 3 millions d'euros alimentée par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et des financements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Hautes-Alpes pour soutenir des projets innovants contribuant au développement économique du territoire.

Quelles actions sont subventionnables ?

Cela concerne à la fois des actions de communication, de mise en réseau et de formation des acteurs économiques. Les projets d'adaptation, d'amélioration et de développement des entreprises sont également soutenus, comme les actions liées à la prospective économique : audits des besoins, études de marché et de faisabilité par filière d'activité.

A qui s'adresse donc ce programme d'aide ?

Ce programme LEADER s'adresse aux PME aux associations, aux collectivités, aux chambres consulaires, aux collectifs d'entreprises/entrepreneurs et aux établissements publics.

Quelle est la démarche à suivre pour les porteurs de projet ?

Pour être retenus les projets doivent s'inscrire dans une démarche innovante et doivent favoriser le lien entre les acteurs du territoire. Il s'agit d'encourager le maintien et la dynamique du tissu économique local.

Les porteurs de projets doivent s'adresser au GAL Entreprendre du Pays du Grand Briançonnais afin de vérifier l'éligibilité de leur projet ou de se rendre sur notre site www.paysgrandbrianconnais.fr/LEADER pour avoir plus d'information.

FOCUS SUR L'AIDE AUX ENTREPRISES

Diversifier et développer les produits, les services

et les savoir-faire des entreprises existantes, accompagner les nouvelles activités

NATURE DE L'AIDE FINANCIERE :

Aide au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat, maintenir les activités économiques, favoriser l'emploi, moderniser les équipements, s'adapter aux marchés, innover et améliorer et créer de nouveaux produits et services sur le Pays du Grand Briançonnais.

BENEFICIAIRE :

Micro-entreprises au sens de la recommandation n° 2003/361/CE. C'est à dire moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas deux millions d'euros.

DEPENSES ELIGIBLES ET CONDITIONS D'INTERVENTION FINANCIERE :

Investissements matériels jusqu'à 60% d'aide publique :

Petits équipements (informatique,...), matériels : signalétique / Infrastructures d'information.

Dépenses immatérielles jusqu'à 80% d'aide publique : Etudes, prestations de services, sites internet, accompagnement technique.

INVESTISSEMENTS

- Permettant d'améliorer et de moderniser les équipements.
- Permettant de réduire les coûts de structure.
- Favorisant le maintien de l'activité ou le recrutement de salariés, le travail à l'année.
- Destinés à offrir de nouveaux produits, utiliser de nouveaux procédés et technologies.
- Permettant de développer la gamme de produits et faciliter sa commercialisation, sa promotion et sa distribution.
- Visant à améliorer les accès, la signalétique, la communication ou les conditions d'approvisionnement.
- Permettant d'améliorer la réactivité de l'entreprise.
- Liés au regroupement de services.
- Contribuant à moderniser et sécuriser des locaux.
- Permettant d'organiser l'offre et de structurer des équipes de travail.



**POUR TOUT
CONTACT**

**GAL Entreprendre
Pays du Grand
Briançonnais**
19, avenue
de Beauregard
05120

L'Argentière-la-Bessée
Tél. 04 92 23 01 03

Favoriser, organiser et maintenir l'esprit d'entreprendre en Pays du Grand Briançonnais

Avec le soutien de l'Europe, l'Etat, la Région PACA, le Conseil Général 05

